



VEFA- trappe de visite non mentionnée contrat

Par Cyse

Bonjour,

Nous avons acheté un duplex en VEFA avec combles à l'étage celui ci sera livré en juin. Nous avons eu une première visite des cloisons en janvier où tout allait bien, nous n'avons eu très peu de réserves.

Nous sommes retournés voir l'appartement la semaine dernière avec le promoteur et avons constaté avec stupeur que nous avons 2 trappes de visite à 1M d'écart aux plafonds de la cuisine ouverte et du salon. Ces trappes sont très imposantes, avec charnières visibles etc.

Le promoteur avait l'air de les découvrir en même temps que nous. Il nous a simplement dit que c'était des trappes pour visiter les combles / vmc. Mais c'était fou et nous a juste mentionné que c'était obligatoire et ' je vous le rappelle les combles sont des parties communes donc il est normal d'avoir ces trappes si besoin d'accès ?.

Nous avons lu l'ensemble de nos documents contrats, plan, copropriété et à aucun moment il est mentionné ces trappes et/ servitude.

nous avons rédigé un mail au promoteur pour lui demander des explications détaillées et de retirer ces trappes.

Que devons-nous faire ? Avez-vous déjà eu ce type de désordre ?

Merci,
Cdt
CS

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il doit y avoir des réserves dans vos documents contractuels concernant les "contraintes techniques" par rapport aux plans qui peuvent amener des trappes, coffrages ou autres.

Il ne s'agit pas de "servitude".

Par Cyse

Bonjour,

Nous avons tout relu et rien n'est mentionné sur ce point dans les appartements privés. Les coffrages ou autre peuvent être présent dans les cages d'escalier uniquement.

Par yapasdequoi

Quand ce sera livré, il faudra émettre une réserve pour demander à supprimer ces trappes.

Mais attendez vous à des difficultés si une obligation technique les impose.